



## Légalisation de signature

Pièces à fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur.

Coût : gratuit

Observations : uniquement les documents à en-tête de notaires ou d'avocats, l'intéressé devant apposer sa signature en mairie devant l'officier d'état-civil.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43